

**LE DISTRIBUTEUR CERTIFIÉ CONFORME** **Compte de Résultat 1/2**  
 Le Président

				30/06/2023	30/06/2022	
		France	Exportation	12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	279 921		279 921	328 265	
	Montant net du chiffre d'affaires	279 921		279 921	328 265	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			5 667 7	5 583	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>285 595</b>	<b>333 849</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			10 556	6 958	
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 174	1 910	
	Salaires et traitements			105 937	91 123	
	Charges sociales du personnel			52 682	45 681	
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			2 657	642	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges				2	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>174 005</b>	<b>146 316</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>111 590</b>	<b>187 533</b>

## Compte de Résultat 2/2

		30/06/2023	30/06/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>111 590</b>	<b>187 533</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	203	18 614
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	353 187	89 641
<b>Total des produits financiers</b>		<b>353 187</b>	<b>89 641</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>353 187</b>	<b>89 641</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>464 574</b>	<b>258 561</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		15 200
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>15 200</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		190
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>190</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>15 010</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		28 012	42 045
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>638 782</b>	<b>438 690</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>202 220</b>	<b>207 164</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>436 562</b>	<b>231 526</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Bilan Actif

**CERTIFIÉ CONFORMÉ**  
Le Président

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	16 639	827	15 812	
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	12 567	2 990	9 577	3 269	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	816 474		816 474	360 010	
Créances rattachées à des participations	299 852		299 852	319 255	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>1 145 532</b>	<b>3 817</b>	<b>1 141 715</b>	<b>682 535</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	30 926		30 926	62 529
	Autres créances	365 545		365 545	89 994
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	295 505		295 505	129 514	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 317		2 317	1 710
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>694 293</b>		<b>694 293</b>	<b>283 747</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>1 839 825</b>	<b>3 817</b>	<b>1 836 008</b>	<b>966 282</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

299 852

319 255

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	660 274	508 748
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>436 562</b>	<b>231 526</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 234 336</b>	<b>877 774</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	505 309	12 837
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 027	2 119
	Dettes fiscales et sociales	91 336	73 551
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total des dettes</b>	<b>601 672</b>	<b>88 508</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 836 008</b>	<b>966 282</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	436 561,56	231 525,90
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	601 672	88 508
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

**2IFR**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 125.000,00 euros**  
**Siège social : Lieudit « Chatanay »**  
**69670 VAUGNERAY**  
**519 138 622 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente-et-un Décembre,  
A onze heures,

Les associés de la société 2IFR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien ROZIER, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jean-Michel ROZIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 12.500 actions sur les 12.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 Juin 2023,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2023 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes sociaux, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses et charges non déductibles au regard de l'article 39,4 dudit code.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 436.561,56 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes.....359.000,00 euros  
soit 28,72 par action,

Le solde, soit..... 77.561,56 euros  
au compte « Autres Réserves »,  
qui passera ainsi de 660.274,11 euros à 737.835,67 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé aux associés que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 200 A 2 du CGI,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes ci-dessous ont effectuées les années précédentes :

- Concernant l'exercice clos le 30 juin 2020, aucune distribution n'a été réalisée,
- Concernant l'exercice clos le 30 juin 2021, pour un montant de 50.000 euros,
- Concernant l'exercice clos le 30 juin 2022, pour un montant de 80.000 euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Fabien ROZIER



Le secrétaire

Monsieur Jean-Michel ROZIER



~~CERTIFIÉ CONFORME~~  
~~Le Président~~

## Annexes

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 836 008** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **638 782** euros et un total **charges** de **202 220** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **436 562** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.